



Paris, le 05 octobre 2010

COMMUNIQUE DE L'ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES

L'heure des choix courageux... ou pas

Dans les prochaines semaines, l'arbitrage interministériel qui déterminera le niveau de formation nécessaire à l'exercice de la masso-kinésithérapie sera effectué.

Le choix va se faire entre deux modèles, l'un tourné vers le passé, l'autre, tourné vers l'avenir. Le premier qui avait la préférence du ministère de la Santé, ferait régresser la formation à un niveau Licence et créerait des « supers rééducateurs », pas nécessairement masseurs-kinésithérapeutes, chargés de réaliser des pratiques (dites) avancées. Dans ce modèle, l'augmentation de la demande de santé engendrée par le vieillissement de la population et l'augmentation de la prévalence des pathologies chroniques serait absorbée par de nouveaux métiers de la santé, du sport ou du bien-être : assistants de soins ou éducateurs sportifs en gérontologie, ostéopathes exclusifs, moniteurs en activité physique adaptée, et peut-être même masseurs...

Le modèle tourné vers l'avenir soutenu par le Conseil national de l'Ordre propose de mettre la masso-kinésithérapie française au diapason des grands pays développés. Une formation poussée jusqu'à un niveau master (ce qui est déjà appliqué dans des universités françaises) pour permettre aux masseurs-kinésithérapeutes d'accueillir les patients en accès direct et ainsi soulager les médecins et chirurgiens notamment dans l'accueil des urgences de la traumatologie bénigne, dans le suivi post-opératoire, ou, des patients atteints de pathologie chronique.

La viabilité économique du premier modèle est vraisemblablement correcte... à court terme et si l'on met de côté les aspects « sécurité et qualité » de l'offre de soins. La viabilité économique du second modèle n'est plus à démontrer. C'est pour cette raison qu'il se généralise au niveau international. Pourquoi pas en France ?

Emile de Girardin disait : « gouverner c'est prévoir », nous attendons une réponse porteuse d'avenir.

Contact Presse : Franck Gougeon, tél. 06 80 62 24 33.